

Pour faire face à cette situation, le contingent canadien, de même que ceux des autres pays participants, fut augmenté à la demande du Secrétaire général de l'ONU. Cette augmentation des effectifs a permis à la Force du maintien de la paix de relever ce nouveau défi et de réduire les combats au minimum. Néanmoins, la situation actuelle demeure précaire et la violence pourrait reprendre à tout moment.

Notre expérience à Chypre mérite d'être étudiée attentivement car elle met en relief les problèmes fondamentaux que présentent le maintien de la paix et la pacification.

Le maintien de la paix ne saurait se substituer à la pacification. Pour être utile, il doit s'accompagner d'un effort parallèle au plan politique, surtout de la part des parties les plus directement touchées, pour transformer en paix durable la paix provisoire les qu'une force de maintien de la paix doit assurer. Si cette transformation ne se produit pas, le maintien de la paix ne fera que perpétuer un statu quo qui, le moment venu, sera appelé à disparaître comme ce fut le cas à Chypre. Malgré la présence d'une force chargée du maintien de la paix dans l'île, des combats d'une ampleur inégalée ont fini par éclater parce que le problème politique fondamental est demeuré entier. En outre, si l'opération du maintien de la paix se prolonge indûment, il se peut que les gouvernements engagés dans une aventure dont le succès ne leur paraît pas assuré, démontrent moins d'empressement à s'engager désormais dans pareille entreprise. Bien que les Canadiens ne mettent pas en doute l'importance du maintien de la paix, ils sont de moins en moins enclins à accepter d'y participer les yeux fermés. Une période de onze ans compte, c'est certain, et bien que les négociations en vue d'un règlement aient été reprises récemment, ce règlement est loin d'être acquis.

Peut-être conviendrait-il de modifier notre attitude à l'égard du maintien de la paix et de la pacification. Le Canada a toujours prétendu que pour être efficace, il importe de demeurer neutre à l'égard des deux parties de manière à éviter de s'engager dans le processus de pacification. Notre expérience à Chypre a démontré qu'il conviendrait peut-être, si les circonstances le permettent, de chercher à participer plus activement à la pacification. Nous pourrions, par exemple, chercher plus activement à influencer sur l'orientation des négociations, et à rappeler en termes plus énergiques à ceux qui sont directement engagés dans les négociations que notre participation au maintien de la paix ne doit pas se prolonger indéfiniment.

Un autre problème relatif au maintien de la paix, c'est le manque d'appui financier de la communauté internationale, ce qui impose aux participants attirés comme le Canada, un fardeau injustifié. Il faut prévoir des modalités plus efficaces en vue d'assurer une base financière solide et un partage plus équitable du fardeau entre les membres de la communauté internationale.